

**LA PART DES ANGES THÉÂTRE**  
**INSCRIPTIONS 2024/2025**  
**Ateliers du mercredi**



Madame, Monsieur, chères et chers élèves,

Après une très belle année 2023/2024, placée sous le signe de la célébration du vingtième anniversaire de l'association, nous vous donnons rendez-vous aux spectacles de fin d'année en **mai 2025** à l'auditorium de Jarnac :

**VENDREDI 23 MAI À 19H30**

**SAMEDI 24 MAI À 14H00 et 19H30**

**DIMANCHE 25 MAI À 14H00**

**Il est donc impératif de prendre en compte ces dates et de vous assurer d'être présent en vous inscrivant. La participation au spectacle de fin d'année est obligatoire.**

Nous vous prions de trouver ci-joint, les bulletins d'inscriptions pour l'année 2024/2025. Ils sont à retourner dûment complétés, accompagnés des chèques de règlement et de l'attestation d'assurance :

- au **forum des associations le samedi 7 septembre 2024** entre 10h et 16H à la Salle des fêtes 42 route de Luchac 16200 Jarnac ;

- par courrier à **LA PART DES ANGES Hôtel de ville place Jean Jaurès 16200 JARNAC** avant le 6 septembre ;

- à l'accueil de la mairie de Jarnac.

N'oubliez pas de consulter notre site où vous retrouverez tous ces renseignements :

[www.lapartdesangestheatre.com](http://www.lapartdesangestheatre.com)

Renseignements complémentaires à demander par mail:

[lapartdesangestheatre16@gmail.com](mailto:lapartdesangestheatre16@gmail.com)

[lesatelierstat@gmail.com](mailto:lesatelierstat@gmail.com)

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons au cours de cette nouvelle saison.

Théâtralement vôtre

Le bureau

Association **LA PART DES ANGES**

Compagnie d'ateliers théâtre

Hôtel de ville 16200 Jarnac

RC 47938487700029 APE 9001Z

Licences de spectacles 2 et 3 :1110042/1110043

## **Les ateliers du mercredi** (assurés par Madame Pauline RINEAU)

**Atelier PRIMAIRE 1** : Chaque mercredi de 10h30 à 12h00 ;

**Atelier PRIMAIRE 2** : Chaque mercredi de 17h30 à 19h00 ;

**Atelier ados : Improvisation théâtrale** : Chaque mercredi de 13h30 à 15h00 ;

**Atelier collégiens : Théâtre de texte** : Chaque mercredi de 15h15 à 17h15.

Les cours de théâtre sont dispensés du **mercredi 18 septembre 2024 au mercredi 11 juin 2025**.

### **COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

*Dossier à remettre avant le 6 septembre à déposer à l'accueil de la mairie de Jarnac ou par courrier à l'adresse suivant : **La part des Anges théâtre Hôtel de ville place Jean Jaurès 16200 Jarnac** ou au **forum des associations** de 10 h à 16 h à la salle des fêtes de Jarnac le 7 septembre.*

- 1 photo d'identité pour les nouveaux élèves ;
- Le dossier d'inscription et l'autorisation parentale dûment remplis, signée par les parents (ou le responsable légal) et l'élève ;
- Une attestation d'assurance ;
- Le règlement annuel d'un ou plusieurs chèques établis à l'ordre de « **La Part des Anges** » pour l'adhésion annuelle de 15 euros et à l'ordre de « **Pauline Rineau Consortium Coopérative** » pour les cours.

## TARIFS D'ADHÉSION

Adhésion annuelle à l'Association : 15,00 euros. Elle est à ajouter à votre cotisation annuelle et doit faire l'objet d'un chèque à part à l'ordre de LA PART DES ANGES.

+

Cotisation annuelle : règlement en une ou plusieurs fois à l'ordre de TAT.

- **Atelier PRIMAIRE 1 et 2 : 200,00 euros + adhésion de 15,00€**
- 1 chèque de 15,00 euros à l'ordre de LA PART DES ANGES correspondant à l'adhésion (retiré en octobre 2024)
- 1 chèque de 60,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en octobre 2024)
- 1 chèque de 70,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en janvier 2025)
- 1 chèque de 70,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en avril 2025)
  
- **Atelier ados Improvisation théâtrale : 200,00 euros + adhésion de 15,00€**
- 1 chèque de 15,00 euros à l'ordre de LA PART DES ANGES correspondant à l'adhésion (retiré en octobre 2024)
- 1 chèque de 60,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en octobre 2024)
- 1 chèque de 70,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en janvier 2025)
- 1 chèque de 70,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en avril 2025)
  
- **Atelier collégiens Théâtre de texte : 220,00 euros + adhésion de 15,00€**
- 1 chèque de 15,00 euros à l'ordre de LA PART DES ANGES correspondant à l'adhésion (retiré en octobre 2024)
- 1 chèque de 70,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en octobre 2024)
- 1 chèque de 75,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en janvier 2025)
- 1 chèque de 75,00 euros à l'ordre de Pauline Rineau Consortium Coopérative (retiré en avril 2025)

## **Règlement intérieur de l'association « La Part Des Anges »**

**Article 1 - Le spectacle de fin d'année se déroulera les 23/24/25 mai 2025**, si vous savez à l'avance que l'élève ne pourra pas être présent ces jours-là : **MERCI DE NE PAS L'INSCRIRE !**

Dans le doute, il faut faire un choix au moment de l'inscription, car un désistement de dernière minute serait trop compliqué pour l'organisation et aurait une incidence sur la participation de tous les autres comédiens du même atelier. Toutefois, si un problème grave indépendant de votre volonté devait survenir, n'oubliez pas de prévenir Marie-Laure le plus rapidement possible.

**Article 2 - Les cours de théâtre sont dispensés du mercredi 18 septembre 2024 au mercredi 11 juin 2025**, avec l'**obligation** de participer au spectacle de fin d'année dont les dates sont précisées ci-dessus. Les cours de théâtre continuent après le spectacle de fin d'année.

**Article 3 - Les répétitions générales auront lieu du lundi 19 mai au jeudi 22 mai 2025 : elles sont OBLIGATOIRES POUR TOUS et INDISPENSABLES !**

**Article 4 -** Il est rappelé aux jeunes que les ateliers auxquels ils participent sont avant tout des ateliers de théâtre et non un centre de loisirs. Ils doivent y venir de leur plein grès et par désir d'apprendre l'art du théâtre. Ils doivent savoir accepter les remarques sans manquer de respect au professeur qui leur enseigne cet art avec passion ainsi qu'à leurs camarades de groupe. Le but est bien de prendre du plaisir et de s'épanouir en dehors de l'école. L'élève s'engage à réfléchir à sa véritable motivation avant toute décision d'inscription, ce qui rendra plus efficace l'attention et la concentration durant les cours, mais surtout favorisera un travail de qualité dans une bonne ambiance et sans conflits.

**Articles 5 -** Tout enfant assistant au cours de théâtre doit obligatoirement avoir été inscrit préalablement. Nous dégageons toutes responsabilités pour tout enfant non inscrit ou présent dans la salle de cours en dehors des heures d'ateliers. *Toute demande d'inscription ou de réinscription sera étudiée et validée par un conseil pédagogique composé de l'enseignante et d'au moins trois membres du bureau.*  
Les ateliers déjà complets feront l'objet d'une liste d'attente.

**Article 6 -** Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant et de venir le chercher à la fin du cours, à l'entrée de l'auditorium ou toute autre salle désignée. La Part des Anges dégage toutes responsabilités dans le cas contraire.

**Nous vous demandons de respecter les horaires et si vous avez un problème ou pour signaler une absence, veuillez contacter Pauline par téléphone au 06 88 25 36 67.**

**Article 7 -** Il n'y a pas de tenue imposée durant les répétitions mais des vêtements *souples et larges* sont conseillés pour que l'élève se sente à l'aise (et plutôt "neutres" pour les ateliers 15/18 et adultes). Des chaussons ou autre paire de chaussures propres sont souhaitées pendant les cours. Nous signalons que les objets de valeurs sont déconseillés et dégageons toutes responsabilités en cas de vol.

**Article 7 bis - Les portables seront éteints pendant toute la durée du cours et posés soit dans les loges soit sur la table de l'enseignante.**

**Article 8** - L'adhésion est obligatoire pour toute inscription. Elle est de *15,00 euros* et sera versée avec la cotisation annuelle dont le règlement doit être fait le jour de l'inscription ou dans les 15 jours au plus tard. Passé ce délai, l'enfant ne pourra pas assister aux cours. Les montants des cotisations annuelles sont détaillés sur « LA FICHE D'ADHESION » jointe à ce document.

**Article 9** - Chaque élève sera couvert par une assurance individuelle accident ou accident de la vie privée.

**Article 10** - Si l'élève présente des soucis de santé (*asthme, diabète, allergie...*), veuillez le signaler au professeur afin de s'assurer que les exercices de théâtre soient adaptés à la santé de votre enfant.

**Article 11** - Il sera parfois demandé en début d'année l'achat d'un livre de théâtre en fonction des ateliers et du choix de la pièce (choisir une édition, type libro ou poche).

***Gardez le règlement intérieur svp!***

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à remettre avec l'autorisation parentale et les règlements par chèque.

Nom de l'élève .....

Prénom .....

Adresse postale.....

Né(e) le .....

ATELIER .....

Nom, prénom (et qualité du responsable légal si l'élève est mineur)

.....

Téléphone domicile : .....

Téléphones Portables (des sms pourront-être envoyés pour vous informer des absences ou infos urgentes) :

.....

.....

Email en majuscule SVP (un maximum d'infos vous sera communiqué par mail) :

.....@.....

## AUTORISATION PARENTALE D'ACTIVITÉS 2024/2025

Je soussigné(e).....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à respecter toutes les dispositions qui y sont mentionnées.

déclare autoriser mon enfant à participer à toutes les activités de l'association pendant la saison 2024/2025.

déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur, selon la délibération du bureau de la part des anges.

déclare autoriser *ou* ne pas autoriser\* mon enfant à se faire maquiller lors des représentations théâtrales.

déclare autoriser *ou* ne pas autoriser\* mon enfant à être pris à en photo et en vidéo durant l'activité théâtrale ou lors des prestations publiques et à les diffuser sur les outils de communication et sur les réseaux sociaux des compagnies La part des anges et TAT ([www.lapartdesangestheatre.com](http://www.lapartdesangestheatre.com) ou sur **facebook: lapartdesangestheatre simon et Ateliers T.A.T**)

déclare autoriser *ou* ne pas autoriser\* les responsables des ateliers, en cas d'accident, à faire hospitaliser mon enfant.

déclare inscrire mon enfant à *La part des anges Ateliers théâtre de Jarnac* et m'engage à régler le forfait annuel correspondant à son inscription en une ou trois fois.

***J'ai bien noté que l'arrêt des cours n'entraîne pas l'arrêt du paiement, seuls le déménagement, la maladie longue durée seront pris en compte ou toutes autres situations indépendantes de notre volonté.***

Je m'engage à ce que mon enfant soit présent le vendredi 23 mai soir, le samedi 24 mai après-midi et soir, et le dimanche 25 après-midi, ainsi qu'aux répétitions générales organisées dans la semaine du 20 au 22 mai 2025.

*Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessus de sa signature la mention « Lu et Approuvé ».*

Fait à .....le.....

Signature du représentant légal

\* Rayer la mention inutile